

de la retenue au Canada les avantages maximums pour tout le réseau et en exigeant l'approbation conjointe de tout programme d'exploitation qui s'écarterait de l'utilisation optimale.

Les États-Unis obtiennent ainsi un droit de veto sur tout ce que nous pourrions faire dans nos retenues, monsieur l'Orateur.

3. La récompense que nous devons recevoir en vertu de... traité est loin d'être équitable, que ce soit du point de vue de la maîtrise des crues, ou de l'énergie. En ce qui concerne l'énergie, nous ne recevons que 40 p. 100 des avantages d'aval, et même ce montant diminue au cours des années, alors qu'en pratique, la valeur réelle de nos réserves pour les États-Unis augmente. En ce qui concerne la lutte contre les crues, 64 millions de dollars (en devises des États-Unis) représentent le paiement d'un service qui coûterait 700 millions de dollars aux États-Unis s'ils devaient s'en charger eux-mêmes.

Et voici la prochaine question: «Le protocole a-t-il beaucoup fait pour améliorer le traité?», et le général McNaughton a déclaré à cet égard:

La servitude prévue par le traité pour le Canada était lourde, comme je me suis efforcé de le signaler et de l'expliquer à M. Martin. Il a admis l'urgence de l'avertissement que j'avais donné, mais, par le protocole, il a, effectivement, rendu notre position beaucoup plus mauvaise...

J'avais l'intention de parler de M. Fulton à ce propos, mais le député de Kamloops (M. Willoughby) m'a fourni une entrée en matière en ce sens. J'éprouve une grande sympathie, je le répète, pour M. Fulton, qui a fait de cette question l'enjeu des élections provinciales; mais, à en juger par le résultat des efforts qu'il avait déployés antérieurement, cela n'était pas clairement indiqué.

Je rends hommage au sens politique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), qui nous a exposé les témoignages déposés au comité. Je constate, d'après le compte rendu des délibérations du comité, que l'on a entendu les témoignages du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de fonctionnaires de diverses administrations fédérales et des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique: l'hon. R. G. Williston, ministre des Terres, des Forêts et des Eaux; l'hon. R. W. Bonner, Q.C., procureur général; M. A. F. Paget, sous-ministre des Eaux; et M. Gordon Kidd, contrôleur adjoint des concessions d'eau. Du gouvernement de la Saskatchewan émanait l'un des meilleurs mémoires qu'il ait été donné au comité d'entendre. Je regrette que les députés qui l'ont lu en entier ne soient pas plus nombreux; s'ils l'étaient, ils ne reprendraient pas à leur compte les arguments du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne la sauvegarde des droits de dérivation des eaux dans le bras sud de la rivière Saskatchewan. Certes, ces droits sont préservés en ce qui a trait aux usages pour la consommation, mais les députés devraient demander au ministre si l'on peut en même temps produire l'énergie hydro-élec-

[M. Herridge.]

trique nécessaire pour rendre l'entreprise rentable. Voilà toute la question.

Nous avons entendu également les témoignages de MM. David Cass-Beggs, directeur général de la *Saskatchewan Power Corporation*, J. W. MacNeill, secrétaire général de la Commission d'aménagement du bras sud de la rivière Saskatchewan, Barry Strayer, professeur adjoint de l'école de droit de l'Université de Saskatchewan. Ont également témoigné M. H. L. Keenleyside, président de la *British Columbia Hydro and Power Authority*, et d'autres dirigeants de cet organisme. Le rapport du comité fait également état des dépositions de témoins spéciaux: le général A. G. L. McNaughton, C.H., C.B., C.M.G., D.S.O., ancien président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, l'hon. E. D. Fulton, ancien ministre de la Justice et négociateur en chef du traité concernant le Columbia. A mon sens, l'exposé qu'il a fait au comité marque son déclin politique.

Enfin, on a entendu les représentants d'entreprises d'ingénieurs-conseils et nombre d'autres témoins intéressants, dont MM. Richard Deane, Larratt Higgins, F. J. Bartholomew et de nombreux porte-parole de syndicats ouvriers et d'autres organismes. A cet égard, je tiens à signaler, avant de continuer, que les nombreuses personnes qui se sont intéressées au traité se sont surtout préoccupées de la question de l'eau. En effet, on pourra produire de l'énergie autrement au cours des années à venir, mais les témoignages indiquent que l'eau devient de plus en plus précieuse. A ce propos, monsieur l'Orateur, je voudrais citer un article publié dans le *Globe and Mail* du mardi 2 juin 1964, intitulé «La distribution de l'eau, problème de l'avenir», où il est dit ceci:

Un ingénieur américain en adduction d'eau a dit hier à l'*American Water Works Association*, à Toronto, que le problème de la distribution d'eau potable aux populations du monde n'a pas encore atteint le point critique, mais qu'il faut lui consacrer le meilleur de notre attention si nous voulons éviter une crise grave.

M. W. R. LaDue, chargé de conférences à l'intention des ingénieurs étrangers à l'Université d'Akron, en Oregon, a affirmé que 75 p. 100 de la population mondiale vit dans des collectivités dont l'eau est contaminée.

Il a dit à ses auditeurs composés d'hydrauliciens venant d'un peu partout aux États-Unis et au Canada que toutes les ressources hydrauliques du monde ne diminuent pas par suite de l'utilisation mais, à mesure qu'augmente la population mondiale, la consommation par personne baisse. La distribution est devenue un problème majeur, a-t-il dit.

A la suite des excellentes observations formulées à l'égard de cet aspect de la question par l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) hier, on m'a signalé un rapport intitulé «Ressources naturelles en 1984» rédigé par M. Michel Batisse, directeur du service de recherches sur les ressources naturelles au bureau de l'UNESCO, à Paris.